

Chalets

Campion Loges

Chalets de villégiature

507 route 309 Nord Notre Dame du Laus Qc J0X 2M0
819 767.2322

Condition de location Protocole d'entente et règlements

- Un dépôt de 25% de la facture totale est demandé pour réserver un chalet.
- Ce dépôt est non remboursable en cas d'annulation.
- Le solde de la facture est payable 14 jours avant votre arrivée. Si le client ne se présente pas, le montant total de la facture sera prélevé sur la carte de crédit.
- Un dépôt de garantie de \$500. remboursable est exigé pour tout séjour. Après l'inspection du chalet, nous nous réservons le droit de retenir toute ou une partie du dépôt afin de couvrir la/les réparation/s ou le/les dégât/s.
- L'heure d'arrivée est 15 heures, l'heure de départ est midi.
- La capacité maximale pour dormir dans un chalet est de quatre (4) personnes. (Sauf chalet #4, deux (2) personnes seulement).
- Un maximum de 2 visiteurs est accepté et doivent s'enregistrer et stationner à l'accueil et acquitter les frais d'accès dès leur arrivée.
- L'heure des visites est À PARTIR DE 9.00 heures LE MATIN À 22 heures EN SOIRÉE.
- Les partys sont interdits. Le but de nos installations est en premier lieu de villégiature, le repos et la tranquillité.
- Il est strictement interdit de fumer dans les chalets. Si des odeurs de fumée ou des traces de cigarettes sont détectées dans le chalet, des frais de nettoyage seront retenus sur le dépôt de garantie.
- La consommation de cannabis est interdite sur tout le territoire de Chalets Campion Loges.
- Il est interdit d'installer une tente sur les terrains des chalets. Sauf une cuisinette en moustiquaire est tolérée.
- Les feux extérieurs doivent être limités aux endroits prescrits.
- Interdiction formelle de brûler du bois avec des clous, vis ou pièce métal et ne pas se servir du trou à feu comme poubelle. (bois en vente sur place)
- Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'allumer des chandelles dans les chalets.
- La literie, les serviettes, les linges à vaisselle, le papier hygiénique ne sont pas fournis.
- Les animaux de compagnies ne sont pas acceptés.
- SVP ne jetez pas vos mégots de cigarette par terre.
- Les feux d'artifices sont interdits en tout temps.
- La musique ou le bruit excessif sont interdits.
- S.V.P. ne déplacez pas les items d'un chalet à un autre.
- Avant votre départ, vous devez remettre le chalet dans le même état que vous l'avez reçu; laver votre vaisselle et la ranger sèche, passer un coup de balai, sortir vos déchets et le recyclage et les déposer dans les bacs respectifs.
- Les déchets doivent être mis dans des sacs de poubelle en plastique. Ces sacs doivent être bien fermés et déposés dans le grand bac noir (gris foncé) à l'extérieur du chalet.
- Les produits recyclables (plastique, verre, papier) doivent être déposés dans le grand bac vert à l'extérieur du chalet.
- Le dépôt de sécurité sera annulé après vérification du chalet après votre départ (2 à 3 jours), seulement si le chalet est remis dans le même état qu'à sa prise de possession (propre sans aucun bris).